

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 AVRIL 2021

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du CGCT

Le neuf avril deux mille vingt et un à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BONNET Pierre, Maire.

Présents : BONNET Pierre – TRAVICHON Daniel – POTIER Nathalie – MOUSSERIN Jean-Luc – MAGNIN Guillaume – LONJOU Stéphanie - LEROUX Richard – TOURET Nadine - VIVIER Nathalie - HENRY Elisabeth – BAUDIS Françoise - THOMASSET Christiane lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : SIFFER Maxence et CHAZETTE Michel qui donne pouvoir à TRAVICHON Daniel

Secrétaire de séance : MAGNIN Guillaume

Lecture est donnée du procès-verbal de la précédente réunion, lequel est adopté à l'unanimité.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le Conseil Municipal vote les taux d'imposition inchangés des taxes locales pour l'année 2021 comme suit :

- | | |
|----------------------------|--|
| - taxe foncière (bâti) | 35.90 % (intégrant celui du Conseil Départemental) |
| - taxe foncière (non bâti) | 28.10 %. |

RESTAURATION DES COUVERTURES DE L'EGLISE

Le Conseil Municipal, après consultation, décide de retenir l'offre du Cabinet LARVARON de MOULINS pour la mission de maîtrise d'œuvre relative à la restauration des couvertures de l'église – bras de transept nord et sud et sacristie nord.

BUDGETS 2021

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les budgets primitifs 2021 qui s'élèvent en recettes et en dépenses,

I. « principal »

- | | |
|-------------------------------|-----------|
| ◆ section de fonctionnement : | 343 751 € |
| ◆ section d'investissement : | 101 804 € |
| II. « café – restaurant » | |
| ◆ section de fonctionnement : | 14 951 € |
| ◆ section d'investissement : | 426 351 € |

TARIFS COMMUNAUX – CANTINE SCOLAIRE

Le Conseil Municipal, considérant la dissolution programmée de l'association de gestion du restaurant scolaire – AGRS - à la fin de l'année scolaire, décide de porter à 3.35 € le tarif du repas à la cantine scolaire, à compter du 1^{er} septembre 2021. Un courrier d'information sera adressé aux familles.

Le Conseil Municipal accepte de traiter une question urgente non inscrite à l'ordre du jour.

CAFE – RESTAURANT – LOCATION DU LOGEMENT

Le Conseil Municipal accepte la location du logement à compter du 1^{er} mai 2021 au prix de 360 € et celle de l'ensemble (café restaurant et logement) à compter du 1^{er} juin 2021 au prix de 720 €.

Fait à SEUILLET, le 14 Avril 2021

Le Maire,
BONNET Pierre

